



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 4 avril 2019 sur convocation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2019.

**Etaient Présents :** Salvatore CASTIGLIONE, Maire ; Cécile DEHOUCK, Robert PETIT, Chantal SAEGERMAN, Tonino RUNCO, Suzel JAWORSKI, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoint, Jean Pierre ABRAHAM, Emile LAURANT, Conseillers délégués, Hermeline BOUTELIER, Bernard CARON, Magalie DUTRIEUX, Marc STIEVENARD, Laurence SZYMONIAK, Marie-Pierre VARLEZ, Julie WANTELLET, Fabienne BENOIT.

**Etaient Excusés :** Vincenza CASTIGLIONE (procuration à Tonino RUNCO), Jean Pierre SELVEZ (procuration à Cécile DEHOUCK), Cathy TYLEK (procuration à Marc STIEVENARD), Marc BAUDRY (procuration à Emile LAURANT), Gaëtane MATUSZKIEWICZ (procuration à Magalie DUTRIEUX), Pascal CHAVATTE.

**Etaient Absents :** Fabien DECLEVES, Séverine DUFOUR, David DHINAUT, Nathalie VAN DE MAELE, Franck STIBURSKI.

### -APPEL DES PRESENTS-

Monsieur Marc STIEVENART, Secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### -ORDRE DU JOUR-

#### Finances et Travaux :

Point n°1 : Approbation du Compte de gestion 2018 du budget communal

Point n°2 : Approbation du Compte administratif 2018 du budget communal

Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2018

Point n°4 : Vote du taux des taxes locales 2019

Point n°5 : Approbation du Budget Primitif 2019

Point n°6 : Modification d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement travaux de la salle des fêtes d'Arenberg

Point n°7 : Créances éteintes

Point n°8 : Vote de la subvention au CCAS

Point n°9 : Vote des subventions aux associations

Point n°10 : Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local

Point n°11 : Implantation d'une signalisation et son entretien ultérieur - Convention entre la commune de Wallers et le Conseil Départemental du Nord.

Point n°12 : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019 pour les travaux de rénovation aménagement intérieur et mise en accessibilité de l'Hôtel de ville

Point n°13 : Appel à projet du Conseil Départemental du Nord- Axe Projets Territoriaux Structurant à enjeux stratégiques Départementaux pour le territoire du Valenciennois 2019 2020- demande de subvention pour la création d'un plateau multisports au sein du complexe Cachera

Point n°14 : Appel à projet du Département du Nord- Axe Projets territoriaux Structurant à enjeux stratégiques Départementaux pour le territoire du Valenciennois 2019 2020- Demande de subvention pour la mise en place d'une vidéo protection aux abords des établissements scolaires

Point n°15 : Appel à projet du Département du Nord- Axe Projets territoriaux Structurant à enjeux stratégiques territoriaux et Départementaux 2019-2020 pour le territoire du Valenciennois- Demande de subvention pour la création d'une maison de services

Point n°16 : Appel à projet du Conseil Régional – Redynamisation des centres-villes et des centre-bourgs – Demande de subvention pour la redynamisation et la requalification du centre-bourg

#### **Famille :**

Point n°17 : Aide au départ en Séjour Eté 2019

Point n°18 : Participation au voyage scolaire de l'école Saint Joseph

#### **Urbanisme :**

Point n°19 : Approbation de modifications statutaires du SIDEN SIAN

Point n°20 : Débat sur les principaux outils règlementaires du PLUi pour la commune de Wallers-Arenberg (Zonage, règlement et OAP).

#### **Questions diverses**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du jeudi 28 février 2019 sous le numéro 02/19.*

### **FINANCES et TRAVAUX**

*Rapporteurs : M. Salvatore CASTIGLIONE, Maire*

*M. Robert PETIT, 1er adjoint, délégué aux Finances et aux Travaux*

#### **Point n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2018 du Budget Communal**

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste. Ce compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	4 449 135.71	4 580 096.77
<b>Section d'investissement</b>	2 080 118.44	1 991 217.38

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121.31, L2313.1 et 2;

M. Robert PETIT informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Général de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif municipal et le Compte de Gestion du Receveur;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;*

*- ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2018,*

## Point n°2 : Approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Communal

La Présidence est laissée Monsieur Emile LAURANT, doyen du Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte l'assemblée et la parole est donnée à Monsieur Robert PETIT, premier Adjoint.

Monsieur PETIT explique qu'il s'agit des résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2018 (sommes dépensées et perçues en fonctionnement et en investissement).

Principaux Comptes	2016	2017	2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 346 746.14	1 282 460.02	1 284 360.77
012 CHARGES de PERSONNEL	2 477 589,88	2 520 371.44	2 273 530.30
014 ATTENUATION de PRODUITS			23 139.00
042 OPERATIONS d'ORDRE	167 587.61	100 457.30	159 795.91
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	655 383,42	684 672.39	610 881.24
66 CHARGES FINANCIERES	90 326,67	80 642.26	73 660.25
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 195.52	18 453.02	13 768.24
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000,00	20 000	10 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 776 829,24</b>	<b>4 707 056.43</b>	<b>4 449 135.71</b>
<b>TOTAL sans opérations d'ordre</b>	<b>4 609 241.63</b>	<b>4 606 599.13</b>	<b>4 289 339.80</b>

Evolution sans opérations d'ordre des dépenses de fonctionnement :

De 2016 à 2017 : - 0,06 %

De 2017 à 2018 : - 6,89 %

Evolution moyenne par an : - 3,47 %

Principaux Comptes	2016	2017	2018
013 ATTENUATION de CHARGES	124 096,40	104 771.37	76 179.42
042 OPERATIONS d'ORDRE	16 321,74	15 654.35	15 341.28
70 SERVICES ET VENTES DIVERSES	273 376,36	257 698,35	250 595.31
73 IMPOTS ET TAXES	2 626 921,59	2 590 497.72	2 455 593.90
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 595 537.25	1 610 796.51	1 505 168.91
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	197 019,26	213 888.00	174 681.85
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	141 477,78	111 782.31	102 536.10
78 PROVISIONS	15 000.00	50 000.00	
<b>TOTAL RECETTES sans résultat de fonctionnement</b>	<b>4 989 750,38</b>	<b>4 955 088.61</b>	<b>4 580 096.77</b>
<b>TOTAL sans opérations d'ordre et sans produits exceptionnels</b>	<b>4 831 950,86</b>	<b>4 827 651.95</b>	<b>4 462 219.39</b>

Évolution sans opérations d'ordre et de produits exceptionnels des recettes de fonctionnement :

De 2016 à 2017 : - 0.09 %

De 2017 à 2018 : - 7.57 %

Évolution moyenne par an : - 3.83 %

**EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2016 à 2018**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Opérations patrimoniales	5 967 862,59		31 088.26
Opérations d'ordre	16 321,74	15 654.35	15 341.28
Immeubles	148 693,33		42 000.00
Travaux de bâtiments	1 418 874.50	246 898.09	504 457.24
Subventions d'investissement			
Travaux voies et réseaux	87 487.84	17 289,00	119 985.84
Emprunts et dettes	285 099,40	377 094.84	1 284 878.89
Autres programmes (église St Vaast,...)			
Immobilisations incorporelles	32 995,06	3 964.94	10 043.84
Immobilisations corporelles	88 859,73	77 496.22	72 323.09
<b>TOTAL</b>	<b>8 046 194,19</b>	<b>738 397.44</b>	<b>2 080 118.44</b>
<b>Total dépenses d'investissement hors opérations patrimoniales et opérations d'ordre</b>	<b>2 062 009,86</b>	<b>722 743.09</b>	<b>2 033 688.90</b>

**EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2016 à 2018**

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dotations, fonds divers	531 859,38	667 549.60	1 477 352.05
Opérations Patrimoniales	5 967 862,59		31 088.26
Opérations d'Ordre	167 587,61	100 457.30	159 795.91
Immobilisations en cours			9 307.21
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles	24 454.81		
Subventions d'investissement	1 189 147,06	188 260.80	313 079.15
Emprunts et dettes assimilées			595.00
Opération pour compte de tiers			
<b>TOTAL</b>	<b>7 880 911,45</b>	<b>956 267.70</b>	<b>1 991 217.38</b>
<b>Total recettes d'investissement hors opérations patrimoniales et opérations d'ordre</b>	<b>1 745 461,25</b>	<b>855 810.40</b>	<b>1 800 333.41</b>

**Questions/Opposition :**

*M. PETIT, 1<sup>er</sup> adjoint fait état des résultats budgétaires 2018 et indique que le document est libre de consultation en Mairie.*

*M. PETIT rappelle les éléments constitutifs du Compte Administratif, joints en annexe à la Note de Synthèse communiquée aux élus avant le Conseil Municipal et explique que le compte administratif est l'illustration des actions menées par la Municipalité et témoigne de la santé financière de la commune. Monsieur PETIT rappelle l'importance de dégager un excédent de fonctionnement pour la réalisation d'investissement pour la commune.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Emile LAURANT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Salvatore CASTIGLIONE, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Le Maire ayant quitté la séance à cette fin,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- 1) *lui donne acte de la présentation du compte administratif 2018;*
- 2) *constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) *reconnait la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) *vote et arrête les résultats définitifs de l'exercice.*

### **Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2018 pour le Budget Primitif 2019 de la Commune**

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :*

- **DÉCIDE, pour le budget 2019, l'affectation des résultats ci-après :**

#### **1) Détermination du résultat à affecter**

Dépenses de fonctionnement 2018	4 449 135.71 €
Recettes	4 580 096.77 €
Excédent de fonctionnement	130 961.06 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté	400 953.32 €
<b>Résultat à affecter (A)</b>	<b>531 914.38 €</b>

#### **2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement**

Dépenses investissement 2018	2 080 118.44 €
Recettes investissement 2018	1 991 217.38 €
Déficit d'investissement 2018	- 88 901.06 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	403 995.29 €
<b>Résultat d'investissement cumulé excédent (B)</b>	<b>315 094.23 €</b>

#### **3) Reste à réaliser au 31/12/2018**

Dépenses d'investissement (C)	688 933.64 €
Recettes d'investissement	441 070.57 €

CONSTATE les résultats 2018 au 31/12/2018, à savoir :

- 1) un excédent d'investissement de 315 094.23 €
- 2) un excédent de fonctionnement de 531 914.38 €

- **DECIDE l'affectation des résultats pour le budget primitif 2019 et l'inscription :**

<i>Au 002 (Report en recettes de fonctionnement)</i>	<b>331 914,38 €</b>
<i>Au 001 (Report en recettes d'investissement)</i>	<b>315 094,23 €</b>
<i>Au 1068 (affectation en investissement)</i>	<b>200 000,00 €</b>

- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération**

#### Point n°4 : Vote du taux des taxes locales 2019

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Ce maintien reste possible grâce aux bons résultats budgétaires 2018.

#### **Questions/Opposition :**

*Monsieur le Maire explique que ce point a été débattu lors de la commission des finances. Le maintien de ces taux est possible grâce aux bons résultats de la commune. La commune peut encore le faire malgré la baisse des dotations depuis de nombreuses années.*

*Monsieur le Maire précise que les taux ne seront pas augmentés pour la onzième année consécutive.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *DECIDE de se prononcer sur le maintien des taux des taxes locales et de définir par suite les taux comme suit pour l'année 2019 :*

	Taux actuel	Proposition de Taux 2019
Taxe d'habitation	16,42%	16,42%
Taxe sur le foncier bâti	21,35%	21,35%
Taxe sur le foncier non bâti	87,35%	87,35%

- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération*

#### Point n°5 : Approbation du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire présente le détail des Sections de Fonctionnement et d'Investissement proposé pour le Budget Primitif 2019;

#### **Dépenses de Fonctionnement**

Compte	2017 Réalisé	2018		2019
		B.P.	Réalisé	Propositions
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 282 460,02</b>	<b>1 383 525</b>	<b>1 284 360.77</b>	<b>1 431 728.00</b>
60 Achats et variations de stocks	555 738.08	568 500.00	511 590.11	552 859.00
61 Services extérieurs	464 286.25	534 000.00	501 116.39	538 084.00
62 Autres services extérieurs	242 434.40	258 025.00	251 207.12	317 935.00
63 impôts, taxes et versements	20 001.29	23 000.00	20 447.15	22 850.00
<b>012 CHARGES de PERSONNEL</b>	<b>2 520 371.44</b>	<b>2 360 000.00</b>	<b>2 273 530.30</b>	<b>2 325 506.21</b>
<b>014 ATTENUATION de PRODUITS</b>			<b>23 139.00</b>	<b>24 000.00</b>
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>114 781.93</b>		<b>62 389.00</b>

<b>042 OPER ORDRE TRANSF ENTRE SECT</b>	<b>100 457.30</b>	<b>87 296.01</b>	<b>159 795.91</b>	<b>77 262.62</b>
67 Charges exceptionnelles			72 500.00	
68 dotations aux amortissement et provisions	100 457.30	87 296.01	87 295.91	77 262.62
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES</b>	<b>684 672.39</b>	<b>683 800.00</b>	<b>610 881.24</b>	<b>681 500.00</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>80 642.26</b>	<b>83 254.38</b>	<b>73 660.25</b>	<b>65 723.55</b>
66111 intérêts des emprunts et dettes	85 670.84	87 943.26	78 349.13	71 056.25
66112 intérêts rattachés des ICNE	-5 028.58	-4 688.88	- 4 688.88	- 5 332.70
6618 intérêts des autres dettes				
6688 autres				
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>18 453.02</b>	<b>19 150.00</b>	<b>13 768.24</b>	<b>16 150.00</b>
<b>68 DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>20 000,00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 707 056.43</b>	<b>4 741 807.32</b>	<b>4 449 135.71</b>	<b>4 694 259.38</b>

Evolution du Budget primitif 2018/2019 : - 1,00 %

#### Recettes de Fonctionnement

Compte	2017 Réalisé	2018		2019
		B.P.	Réalisé	Propositions
<b>002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>452 921.14</b>	<b>400 953.32</b>	<b>400 953.32</b>	<b>331 914.38</b>
<b>013 ATTENUATION de CHARGES</b>	<b>104 771.37</b>	<b>45 000.00</b>	<b>76 179.42</b>	<b>50 000.00</b>
<b>042 OPER ORDRE TRANSF ENTRE SECT</b>	<b>15 654.35</b>	<b>15 684.00</b>	<b>15 341.28</b>	<b>15 684.00</b>
72 travaux en régie	14 970.35	15 000.00	14 657.28	15 000.00
77 produits exceptionnels	684,00	684.00	684.00	684.00
<b>70 SERVICES ET VENTES DIVERSES</b>	<b>257 698.35</b>	<b>242 200.00</b>	<b>250 595.31</b>	<b>239 700.00</b>
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2 590 497.72</b>	<b>2 389 380.00</b>	<b>2 455 593.90</b>	<b>2 448 246.00</b>
<b>74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS</b>	<b>1 610 796.51</b>	<b>1 493 200.00</b>	<b>1 505 168.91</b>	<b>1 420 375.00</b>
<b>75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>213 888.00</b>	<b>150 390.00</b>	<b>174 681.85</b>	<b>158 340.00</b>
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>111 782.31</b>	<b>5 000.00</b>	<b>102 536.10</b>	<b>30 000.00</b>
<b>78 PROVISIONS</b>	<b>50 000.00</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>5 408 009.75</b>	<b>4 741 807.32</b>	<b>4 981 050.09</b>	<b>4 694 259.38</b>

## SECTION d'INVESTISSEMENT

Exercice 2019

Prévisions destinées au vote du Budget Primitif le 4 avril 2019

Nature de la dépense	Projets dépenses 2019	Recettes (extérieures)	
		<b>FCTVA</b>	<b>50 000.00€</b>
		<b>Amortissements</b>	<b>77 262.62€</b>
<b>Reversement taxes d'aménagement</b>	<b>3 000.00€</b>	<b>Taxes d'aménagement</b>	<b>45 000.00€</b>
<b>Emprunts et dettes</b>	<b>349 411.16€</b>	<b>Emprunts et dettes</b>	<b>1 000,00€</b>
Capital des emprunts à rembourser	347 727.16€		
Caution de logements	1 000.00€	Caution de logements	1000,00€
Subvention d'investissement reversée	684.00€		
<b>Eglise St VAAST</b>	<b>74 288,71€</b>	<b>Eglise St VAAST</b>	<b>€</b>
Remboursement emprunt	74 288,71€		
<b>TRAVAUX de VOIRIE</b>	<b>912 681.24 €</b>	<b>TRAVAUX de VOIRIE</b>	<b>554 340.63€</b>
Parvis du Collège J Moulin	450 668.64 €	CAPH	200 000.00€
		CAPH fonds de concours	99 084.70
Rue Jean Dewaulle/Vaillant	130 000.00 €	SIDEGAV R2	11 188.36€
Feux campagne sécuritaire	€	Département- amende de police	20 000.00€
Place Jennings réaménagement	132 012.60 €	Politique de la ville (Région)	69 276.27€
		CAPH Fonds de concours	29 109.30€
Mise en œuvre de la vidéo protection	200 000.00 €	FIPD	80 000.00€
	€	Réserve parlementaire	4 000,00€
Plan lumière	€	Pro inno 8 Parc naturel	41 682,00€
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>27 624.00 €</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>19 066,00€</b>
Étude HQE sur école du bosquet	24 924.00 €	CG 59 (F.D.A.N.)	19 066,00€
Étude Vidéo	2 700.00 €		
<b>TRAVAUX de BATIMENTS</b>	<b>841 757.17€</b>	<b>TRAVAUX de BATIMENTS</b>	<b>1 000 075,76€</b>



Salle des fêtes d'Arenberg	1 293.60 €	Réserves parlementaires	14 000.00€
		DETR	39 997.64€
		Fonds de concours CAPH pour salle des fêtes	110 000.00€
Réhabilitation et extension Groupe scolaire BOSQUET	60 000,00€		
ERP Accessibilité	35 000,00€	DETR 2016	33 029.46€
Travaux Hôtel de ville	195 463,57€	Réserve parlementaire	10 000,00€
		DETR 2018	87 800.00€
Salle de sports P. Durot	500 000,00€	CONSEIL DEPARTEMENTAL	200 000,00€
		DSIL 2018	221 200.00€
		CNDS	250 000.00€
Gîtes miniers	20 000,00€	Réserve Parlementaire	9 500,00€
		DETR 2016	24 548,66€
Travaux de réfection logements communaux	10 000,00€		
Maison de proximité	20 000.00€		
<b>IMMEUBLES</b>	<b>161 500.00€</b>	<b>IMMEUBLES</b>	<b>200 000.00€</b>
Acquisitions diverses	161 500.00€	Ventes parcelles et immeubles	200 000.00 €
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>94 276.96€</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES avec Amortissements</b>	<b>17700.00€</b>
		FIPD	9 700,00 €
<b>Travaux en régies</b>	<b>15 000.00 €</b>	CAF	
<b>Dépenses Imprévues</b>		Vente de matériel sur web enchères	8 000,00€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 479 539.24€</b>		
<b>TOTAL recettes extérieures</b>			<b>1 964 445.01€</b>
<b>Excédent 2018 reporté (résultat de l'exercice antérieur)</b>			<b>315 094.23€</b>
<b>Excédent de fonctionnement affecté en investissement</b>			<b>200 000,00€</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>2 479 539.24€</b>

**Question/Opposition :**

*Comme évoqué par M. PETIT lors du vote du compte administratif, la ville a réalisé en 2018 un excédent budgétaire important même s'il est un peu moindre par rapport à l'année précédente. Cet écart d'excédent s'explique par le transfert de charges non compensés par la CAPH au titre de la compétence de la collecte des ordures ménagères.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il se décompose de la manière suivante :*

- *Une section de Fonctionnement et une section d'investissement*
- *Les dépenses et les recettes en fonctionnement doivent s'équilibrer et il en est de même pour la section d'investissement.*

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du vote du dernier budget du mandat.*

*Monsieur le Maire indique que la Municipalité n'a pas à rougir des projets et investissements réalisés au cours de ce mandat en citant parmi les plus ambitieux : l'église Saint Vaast, la salle Pierre d'Arenberg et les nombreux lotissements construits. De nombreux autres projets sont en cours ou à venir : la démolition-reconstruction de la salle des sports Pierre Durot, la création d'une maison de proximité, la réhabilitation du Groupe scolaire du Bosquet, la création d'un pôle graduel de la dépendance ...*

*Le Budget proposé est un budget ambitieux avec une maîtrise des dépenses en fonctionnement maîtrisées qui se traduit par une baisse du budget en fonctionnement.*

*Monsieur le Maire félicite les services notamment le service Finances pour le travail mené ainsi que la commission Finances. Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur Robert PETIT, premier adjoint pour tout le travail accompli sur le mandat voire ces onze dernières années à la tête de la délégation Finance.*

*Malgré un contexte difficile qui s'est traduit par une forte baisse des dotations de l'Etat et sans hausse des taxes communales, un seul emprunt a été effectué en onze ans (2M€ pour la salle Pierre d'Arenberg).*

*Monsieur le Maire propose de voter le budget chapitre par chapitre comme les années précédentes.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- *APPROUVE la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2019 qui s'équilibre à 4 694 259,38 € en recettes et en dépenses ;*
- *APPROUVE la section d'Investissement du Budget Primitif 2019 qui s'équilibre à 2 479 539,24 € en recettes et en dépenses.*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

**Point n° 6: Modification d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement travaux de la salle des fêtes d'Arenberg**

Monsieur Robert PETIT expose que lors de la construction du budget primitif de 2013, une APCP avait été créée en vue de la réalisation de travaux de la salle des fêtes d'Arenberg.

Cette procédure financière permet de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget primitif en n'inscrivant au budget que les sommes nécessaires au paiement des dépenses de l'année.

L'APCP n°001/2013, votée à compter de 2013 pour une durée de 3 ans (2013-2014-2015) en fonction du calendrier des travaux et selon la procédure de gestion pluri annuelle en AP/CP pour un montant de 3 456 188,61€ TTC.

Lors du vote du Budget Primitif 2018, l'APCP avait été modifiée pour tenir compte du décalage dans le temps des travaux et de l'attribution des différents marchés.

L'échéancier des crédits de paiement était celui-ci :

2013	65 809,90 €
2014	262 800,41 €
2015	1 806 839,00 €
2016	1 296 829,67 €
2017	185 879,10€
2018 (BP)	16 293,60 €
<b>TOTAL AP DEPENSES (TTC)</b>	<b>3 634 451,68 €</b>

*L'opération n'étant pas encore clôturée, il conviendra de modifier l'APCP comme suit:*

2013	65 809,90 €
2014	262 800,41 €
2015	1 806 839,00 €
2016	1 296 829,67 €
2017	185 879,10€
2018	9 233,31€
<b>2019</b>	<b>1 293,60 €</b>
<b>TOTAL AP DEPENSES (TTC)</b>	<b>3 628 684,99€</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- *MODIFIE les montants tels qu'indiqués ci-dessus*
- *DIT que les crédits seront prévus au Budget, sur l'exercice 2019*
- *CHARGE Monsieur le Maire de passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération*

#### **Point n°7 : Créances éteintes – Budget Communal**

Monsieur le Maire expose que suite à l'effacement des dettes de l'un de nos usagers en date du 20 août 2018 par la commission de surendettement de Valenciennes, Madame le Receveur Municipal demande à la Commune de bien vouloir émettre un mandat au compte 6542 « Créances éteintes » pour un montant de 206,10 euros, dont voici les titres correspondants :

- 2016/775 : 19,80 €
- 2017/548 : 144,30 €
- 2018/20 : 21,00 €
- 2018/549 : 21,00 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

*ADMET en créances atteintes les titres exposés ci-dessus,  
CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

#### **Point n°8 : Vote de la subvention au CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif ayant une personnalité juridique distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers).

À ce titre, il développe différentes activités et assure des missions légales et facultatives.

Afin de mener l'ensemble de ses missions et actions, il convient de se prononcer sur le montant de la subvention octroyée au C.C.A.S qui permettra de poursuivre et de développer ses actions en faveur des personnes en situation précaire.

**Question/Opposition :**

Mme DEHOUCK explique que les missions du Centre Communal d'Action Sociale évoluent ce qui se traduit par le recrutement en 2018 d'une travailleuse sociale qui accompagne le public bénéficiaire et d'une chargée de mission en charge de la mise en place du Projet de Réussite Educative. De nombreux projets ont ainsi été développés notamment en direction des séniors (activités physiques adaptées) et des jeunes (Pass'permis et chantiers éducatifs).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- *APPROUVE le versement d'une subvention de 75 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de Wallers ;*
- *DIT que les crédits correspondants sont prévus au Budget ;*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

**Point n°9 : Vote des subventions aux associations**

Les propositions suivantes ont été formulées pour l'attribution de subventions aux organismes associatifs locaux. Il est rappelé également que toutes ces associations ont dû au préalable remplir et retourner en Mairie un dossier de demande de subvention indiquant la composition du bureau, les effectifs, le bilan comptable de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, et d'autres renseignements divers (compétitions, intervenants, manifestations, objectifs...).

Le vote se fera association par association, et il sera demandé aux présidents et membres de bureaux des associations concernées de ne pas voter.

N°	Association	Proposition 2019 (en €)	Observations	Vote
<b>Associations Sportives : Sports collectifs</b>				
1	JOWA	18 000	Versement en deux fois	
2	Handball	20 000	Versement en deux fois	
<b>TOTAL Sport collectif</b>		<b>38 000</b>		
<b>Associations Sportives : Sports individuels</b>				
3	Judo Club	8000	Versement en deux fois	
4	Karaté Club	1800	Versement en deux fois	
5	Tennis Club	900	Versement en deux fois	
6	Club Hippique Pins	1800	Versement en deux fois	
7	Les Bourlingueurs	1000	Versement en deux fois	M. ABRAHAM ne prend pas part au vote
8	Ch'tis Marathoniens	1350	Versement en deux fois	
9	Club Cyclotouriste/Etoile Cycliste	1200	Versement en deux fois	
10	Rythme en soi	2000	Versement en deux fois	
11	Club Vitalité	3000	Versement en deux fois	Mme SZYMONIAK ne prend pas part au vote

12	Les Amazones	4500	Versement en deux fois	M. LAURANT (pouvoir de M ; BAUDRY) ne prend pas part au vote
13	Société de chasse	180		M. ABRAHAM ne prend pas part au vote
14	Futsal WA	500	Versement en deux fois	
15	Local Unique	900	Versement en deux fois	
16	Wallers Aikido Club	500	Versement en deux fois	
<b>TOTAL Sport individuel</b>		<b>28 830</b>		
<b>TOTAL Sports</b>		<b>65 630</b>		
<b>Association Scolaires + Coopératives</b>				
17	Galibots Wallers	500	Versement en septembre	
18	APEL St Joseph	500	Versement en septembre	Mme WANTELLET ne prend pas part au vote
19	APE J. Moulin	500	Versement en septembre	
20	OGEC St Joseph	55 000	Versement en septembre	
21	Coop Ecole Centre	750	Versement en septembre	
22	Coop Prévert	750	Versement en septembre	
23	Coop bosquet	1500	Versement en septembre	
<b>TOTAL Scolaire</b>		<b>59 500</b>		

<b>Associations sociales</b>				
24	Conseil Citoyen Arenberg	300		
25	Les Bons Amis Retraités	300		
26	ACPG - CATM	900		M. LAURANT ne prend pas part au vote
27	AIWA	450		
28	Médaillés du Travail	400		
29	Entr'aide et Loisirs	2500		
30	Amicale du Personnel Communal	500		
31	ID'Couture	300		
<b>TOTAL Associations Sociales</b>		<b>5 650</b>		
<b>Associations Culturelles</b>				

32	FestyFoliz	500		
33	Radio Club	2700		
34	Chorale	750		Mme SAEGERMAN ne prend pas part au vote
35	Harmonie Municipale	2000		M. STIEVENARD ne prend pas part au vote
36	ADPPCHWA	1000		Mme BOUTELIER ne prend pas part au vote
<b>TOTAL Culturelles</b>		<b>6 950</b>		

<b>Associations Caritatives</b>				
37	Pour un sourire d'enfant	1000		
38	AEP	1 000		Mme WANTELLET ne prend part au vote
<b>TOTAL caritatives communales</b>		<b>2 000</b>		

39	Resto du Cœur	1000		
40	Papillon blanc	100		
41	Elie de Bie – Don du sang	100		
42	Secours Catholique	100		
43	Secours Populaire	100		
44	Caper	100		
<b>TOTAL caritative EXT</b>		<b>1500</b>		
<b>TOTAL INT et EXT</b>		<b>3500</b>		

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>141 230</b>		
----------------------	----------------	--	--

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :*

- *APPROUVE le versement des subventions aux organismes susmentionnés, tel qu'indiqué ci-dessus ;*
- *PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au Budget ;*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération*

**Point n°10 : Sollicitation de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour l'attribution de Fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Budget Primitif pour 2019 (et le cas échéant les autres actes budgétaires de l'année),

Vu la délibération n° 414/15 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 19 octobre 2015 relative à la politique de solidarité communautaire et à contribution de la CAPH au soutien de l'investissement local par la mise en place d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres, et ce, dans les conditions définies à la Loi n° 2004-809 susvisée,

La Ville souhaite solliciter des fonds de concours de la CAPH pour deux opérations programmées cette année et dont les plans de financement sont annexés à la présente délibération

- Travaux de requalification des espaces publics des abords du collège Jean Moulin
- Requalification urbaine et paysagère de la place Jennings

Il est bien entendu que ces fonds de concours sont d'un montant limité à 50 % de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :***

- ***SOLLICITE l'attribution de fonds de concours pour les opérations d'investissement mentionnées ci-avant***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.***

**Point n°11 : Implantation d'une signalisation et son entretien ultérieur - Convention entre la commune de Wallers et le Conseil Départemental du Nord.**

Vu le Code de la Voirie Routière et le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté du 15 janvier 2017 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques

Vu le règlement de voirie Interdépartemental 59-62

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental n°2018/DS/DGAAD/Voirie/02 en date du 6 novembre 2018 accordant délégation de signature.

Il sera précisé que la présente convention a pour objet de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et de définir les modalités techniques, administratives et financières.

Il s'agit des routes départementales suivantes :

RD13 en agglomération dite Rue Matteotti aux PR 21+0924, PR21+0639 et PR21+0596

RD40 en agglomération dite Rue Jean Jaurès aux PR 7+0350, PR8+0418, et PR8+0497

RD313 en agglomération dite Avenue Michel Rondet au PR2+0094, 2+0455, PR2+0634 et PR2+0899

Elle précise les obligations de la commune en matière d'exploitation et d'entretien et responsabilité des deux parties en présence.

Cette convention tient compte des aménagements de signalisation mis en place sur ces voiries par la commune, notamment l'implantation de divers panneaux stop sur les routes départementales énumérées et des obligations qui en découlent pour la Commune (entretien, exploitation et responsabilités).

Il est entendu que toute modification ultérieure souhaitée par la commune devra faire l'objet d'un avenant.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

**Point n°12 : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019 pour les travaux de rénovation aménagement intérieur et mise en accessibilité de l'Hôtel de ville**

Monsieur Robert PETIT expose que la ville de Wallers Arenberg souhaite revoir le fonctionnement global de son Hôtel de ville et a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre afin de désigner une équipe qui sera chargée de définir les contours de l'opération et de suivre les futurs travaux.

L'enveloppe dévolue au projet est de 176 845,00 euros H.T.

Une première phase de travaux a été menée concernant les travaux de couverture.

La présente demande de subvention portera sur une seconde phase de travaux qui consisteront en la mise aux normes accessibilité du bâtiment et à son adaptation à la nouvelle organisation des services.

Un certain nombre de points seront traités:

- Accueil du public, organisation de l'espace.
- Accessibilité des locaux, sécurité, chauffage, acoustique

La rénovation de l'hôtel de ville entre dans le champ d'action de la DSIL sur trois axes:

- Rénovation thermique (travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux)
- Transition énergétique (travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics)
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics

Il est possible de solliciter au titre de la DSIL une subvention maximale de 40% du coût total hors taxe de l'opération.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 70 738,00€ représentant 40% du montant des dépenses estimées, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local sur les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de présenter le dossier de demande de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier, y compris le plan de financement relatif à ces travaux ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

**Point n°13 : Appel à projet du Conseil Départemental du Nord- Axe Projets territoriaux Structurant à enjeux stratégiques Départementaux pour le territoire du Valenciennois 2019 2020- demande de subvention pour la création d'un plateau multisports au sein du complexe Cachera**

Monsieur Le Maire expose qu'afin d'accompagner au mieux les communes dans leurs projets, le Département du Nord a lancé un appel à projet dont la date limite a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2019 aux conditions suivantes : Montant maximum de la subvention 300 000,00€

Le taux de subvention maximal étant de 40% pour les travaux et 50% pour les études.

La commune a décidé de positionner dans le cadre des projets éligibles au titre du volet éducation, la création d'un plateau multisports au sein du complexe cachera en tant qu'équipement sportif qui sera à terme utilisé par les collégiens Le montant de l'opération est estimé à : 114 507,67€ H.T

Taux de subvention : 40%

Il semble opportun de solliciter une subvention de 45 803,00€

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des projets territoriaux structurants du Département du Nord,
- **SOLLICITE** une aide de 45 803,00€ (soit 40% de la dépense H.T)



- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de la demande*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération*

**Point n°14 : Appel à projet du Conseil Départemental du Nord- Axe Projets territoriaux Structurant à enjeux stratégiques Départementaux pour le territoire du Valenciennois 2019 2020- Demande de subvention pour la mise en place d'une vidéo protection aux abords des établissements scolaires**

Monsieur Le Maire expose qu'afin d'accompagner au mieux les communes dans leurs projets, le Conseil Départemental du Nord a lancé un appel à projet aux conditions suivantes :

- Montant maximum de la subvention 300 000,00€

Le taux de subvention maximal étant de 40% pour les travaux et 50% pour les études.

La commune a l'opportunité de solliciter le Département dans le cadre volet éducation, sécurité aux abords des établissements scolaires.

Dans le cadre du dossier du dispositif de vidéo protection, plusieurs des points caméras qui sont prévus (15 au total) se trouvent à proximité d'une école ou du collège Jean Moulin.

Il semble donc opportun de solliciter une participation du Département sur ce volet afin de compléter le plan de financement de cette opération.

Estimation du coût des travaux : 17 666,65€ H.T

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des projets territoriaux structurants du Département du Nord,*
- *SOLLICITE une aide de 7 066,66 € (soit 40% de la dépense H.T)*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de la demande*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération*

**Point n°15 : Appel à projet du Conseil Départemental du Nord- Axe Projets territoriaux Structurant à enjeux stratégiques territoriaux et Départementaux 2019-2020 pour le territoire du Valenciennois- Demande de subvention pour la création d'une maison de services**

Monsieur le Maire expose que la commune de Wallers-Arenberg est une commune de 5585 habitants qui possède deux entités urbaines distinctes : Wallers, village au tissu urbain traditionnel et Arenberg, hameau créé en accompagnement des activités minières, aujourd'hui largement reconnu pour sa valeur patrimoniale par l'inscription du bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que "Paysage Culturel Evolutif vivant"

La commune est inscrite depuis plusieurs années dans une ambitieuse politique de sauvegarde de son patrimoine minier historique et engage une politique de renouvellement urbain et veut accroître l'attractivité d'Arenberg.

Le centre socio culturel du Bosquet, plus communément appelé « le Château » est un lieu central sur Arenberg. Ce bâtiment, hautement symbolique, et son positionnement central au sein du hameau d'Arenberg à proximité immédiate et lien direct avec l'école du Bosquet, l'attrait que peut également représenter son parc urbain montre un fort potentiel. Différents diagnostics réalisés sur le territoire de l'agglomération démontrent que l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne de la vie locale est un enjeu majeur, et qu'il convient de proposer un lieu où un accompagnement peut être dispensé pour les démarches de la vie quotidienne. L'absence d'un tel espace sur le territoire de la commune incite à penser que le Château du Bosquet pourrait être ce lieu.

Le projet de création d'une maison de services à la population vise à créer une structure de proximité au cœur du quartier Arenberg et d'en faire un véritable lieu d'animation et de vie sociale.

Il s'agit donc d'un projet intégré où les habitants sont naturellement parties prenantes. Cette structure de proximité entend être un foyer d'initiatives porté par les habitants appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population.

Ce projet pourrait être financé dans le cadre de la politique du Département dans le cadre des PTS. Si les enjeux territoriaux sont forts, à minima, le fait de créer une maison des services répondrait également aux enjeux départementaux.

Une démarche de Co construction a été lancée avec la population.

Aussi, bien que ce dossier ne soit pas mature en 2019, il est souhaitable de positionner et de s'inscrire dans la démarche de recensement engagée par le département en positionnant ce dossier.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des projets territoriaux structurants du Département du Nord 2019-2020*
- *SOLLICITE une aide du département à hauteur de 40% de la dépense H.T*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de la demande*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération*

**Point n°16 : Appel à projet du Conseil Régional – Redynamisation des centres-villes et des centre-bourgs – Demande de subvention pour la redynamisation et la requalification du centre-bourg**

En 2018, la Région Hauts-de-France a lancé une large consultation avec les élus, artisans-commerçants, acteurs locaux et habitants en organisant plusieurs rencontres territoriales sur le thème de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs. Face à cet enjeu, la Région Hauts-de-France a lancé un appel à projets intitulé « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ».

La ville de Wallers-Arenberg mène une politique volontariste pour rendre son centre-bourg dynamique et attractif en favorisant notamment l'accompagnement et l'implantation de nouveaux commerces et de nouvelles activités en centre-ville. Cette reconquête doit se poursuivre avec une métamorphose urbaine, par l'effet d'un fort investissement public pour le réaménagement des espaces publics, avec un accent particulier pour faciliter et sécuriser les transitions entre les voiries, les équipements commerciaux et de services tout en améliorant l'environnement paysager.

La ville a la possibilité de solliciter l'accompagnement technique et/ou financier de la Région Hauts-de-France.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de cet appel à projets*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de la demande*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération*

**FAMILLE**

*Rapporteur: Mme Suzel JAWORSKI, adjointe déléguée à la Famille*

**Point n°17 : Aide au départ en Séjour Été 2019**

De nouveau cette année, la ville de Wallers Arenberg propose un séjour été réservé à 7 jeunes âgés de 13 à 17 ans.  
Nom et dates du séjour :

**"De la Costa Brava à la Costa Dorada" en Espagne du 19 juillet au 30 juillet 2019**

Le prix du séjour est de 895 euros par personne.  
Sept places ont été réservées auprès du prestataire Océane Voyage.

### **Descriptif du séjour :**

Le séjour se déroule dans la commune de Cubelles, située entre Barcelone et Tarragone.

Les jeunes seront logés dans un camping 3 étoiles « La Rueda » situé à 100 mètres de la plage et équipé d'une piscine.

Les repas seront confectionnés sur place et adaptés à l'âge des jeunes.

### **Activités proposées :**

- 2 journées d'excursion à Barcelone
- 1 séance de bouée tractée ou de banana rocket sur la plage du camping
- 1 journée découverte de Sitges
- 1 journée au parc aquatique de port Aventura : rafting sur El Torrente ou glissades sur les toboggans d'El tifon
- ...
- 1 journée au parc d'attraction de Port Aventura.
- Baignades en mer et à la plage privée du camping
- Tournois sportifs
- Animations diverses et veillées.

La Commune met en place une **aide sous conditions de ressources**.

### **Conditions d'inscription :**

- Etre résident de la commune de Wallers Arenberg
- Avoir entre 13 et 17 ans aux dates du séjour
- S'inscrire auprès du service Jeunesse avant le **vendredi 31 Mai 2019** – Réunion d'informations parents et jeunes le **jeudi 13 juin 2019**

### **Conditions d'attribution :**

- Deux places minimums sont réservées jusqu'au **vendredi 24 Mai 2019** aux bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale
- Les jeunes n'ayant jamais bénéficié de cette aide au séjour seront prioritaires sur ceux déjà partis.
- Application faite des règles de priorité déterminées ci-dessus, les premiers dossiers complets seront prioritaires dans la limite des places disponibles.

La participation de la Commune se fera en fonction des ressources des familles :

<b>Ressources nettes mensuelles du foyer</b>	<b>Participation communale</b>	<b>Prix du séjour (aide déduite)</b>
Moins de 762.25 euros	400 euros	495 euros
De 762.25 à 1219.59 euros	350 euros	545 euros
Plus de 1219.60 euros	300 euros	595 euros

Madame Jaworski, adjointe déléguée à la Famille, précise que la Commission Famille **réunie le 20 mars 2019 a émis un avis favorable pour ce séjour.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :**

- **APPROUVE le choix du séjour Eté 2019**
- **APPROUVE les conditions d'inscriptions et de priorisation des demandes**
- **VALIDE la participation communale telle que fixée ci-dessus**
- **PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération.**

### **Point n°18 : Participation communale au voyage scolaire de l'Ecole Saint-Joseph**

L'école St Joseph souhaite organiser un voyage de découverte au Val Joly les 29 et 30 avril 2019. Ce voyage concerne 22 élèves (6 CP et 16 CE1).

Afin d'aider les familles de Wallers Arenberg à inscrire leur enfant, il est proposé de verser une participation de 10 € par nuitée pour les enfants résidant de la commune.

Vingt-deux élèves sont concernés soit une participation totale de deux cent vingt euros (220 €).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :*

- **APPROUVE** de verser une participation de dix euros (10€) par nuitée et par enfant habitant la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération
- 

### **URBANISME**

*Rapporteur: M. Géry CATTIAU, adjoint délégué à l'urbanisme*

### **Point n°19 : Approbation de modifications statutaires du SIDEN SIAN**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L.211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets n° 2014-846 : Mission d'appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l'arrêté du 20 Janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau » (SOCLE),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDEN France), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDEN France,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en date des 27 Avril 2018 et 28 Janvier 2019,

Considérant que, compte tenu qu'aucun membre du Syndicat ne lui a transféré qu'une seule des deux sous-compétences C1.1 et C1.2 visées sous les sous-articles IV.1.1 et IV.1.2 de ses statuts, il est judicieux de procéder à une modification de ses statuts en regroupant les deux sous-compétences en une seule, à savoir : la compétence Eau Potable C1,

Considérant qu'il est souhaitable que la date de prise d'effet des modifications statutaires faisant l'objet de la présente délibération soit fixée à la date du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales,  
Considérant que par délibération du 7 Février 2019, le Comité Syndical a adopté les modifications statutaires précitées,  
Considérant qu'il appartient aux membres du Syndicat de se prononcer sur ces modifications statutaires,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :***

- ***APPROUVE les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.***
- ***APPROUVE « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat.***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique de la présente délibération.***

**Point n°20 : Débat sur les principaux outils réglementaires du PLUi pour la commune de Wallers Arenberg (Zonage, règlement et OAP).**

Monsieur Géry CATTIAU expose que suite à l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2015, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a pris la compétence en matière de PLU. Suite à cela, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit par le Conseil Communautaire de la CAPH le 19 octobre 2015.

Une démarche co-constructive avec les communs membres et les personnes publiques associées a alors été initiée, elle a permis de construire le PADD et les outils réglementaires qui s'appliquent à chaque commune (zonage, règlement et OAP).

Chaque commune a été destinataire des projets de zonage, de règlement et des OAP relatifs à son territoire. Avant l'arrêt-projet du PLUi, il a été décidé de soumettre ces projets à débat au sein de chaque conseil municipal.

**Question/Opposition :**

***Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrive dans sa phase de concrétisation des documents opérationnels et opposables pour la constitution du dossier final.***

***Monsieur CATTIAU précise que le PLUi est un PLU à grande échelle. Il va définir et autoriser le développement du territoire pour les 10 prochaines années.***

***L'arrêt projet du PLUi doit être validé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 17 juin prochain.***

***Les membres du bureau communautaire ont souhaité que chaque commune puisse émettre un avis préalable sur le projet du Plan de Secteur Réglementaire (zonage, règlement, orientations d'aménagement (OAP), le PPAUP (plan protection du patrimoine architectural et paysager) la concernant, sans remettre en cause les principes généraux d'aménagement du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) vu en conseil municipal le 12/04/2018.***

***Les Orientations d'Aménagement Prioritaires (OAP) précisent la mise en œuvre des objectifs et orientations stratégiques de la commune en définissant une programmation et des opérations portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.***

***Pour rendre cet avis, le projet de zonage pour Wallers et le projet de règlement du Plan de Secteur incluant les communes de Bellaing, Escautpont, Hélesmes, Raismes et Wallers a été annexé à la Note de synthèse transmise aux membres du Conseil Municipal.***

***Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'il y aura une dernière étape de concertation lors de l'enquête publique qui devrait se dérouler à l'automne 2019.***

***Le Conseil Municipal :***

- ***PREND ACTE de la présentation du zonage, du règlement et des OAP envisagés pour la commune.***
- ***PREND ACTE de la tenue, en séance, d'un débat portant sur les outils ci-dessus et de rapporter les débats et échanges qui se sont tenus sur ces sujets.***

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h55.**